DECAP 150 TX

DÉCAPANT PEINTURE GÉLIFIÉ

FORMULE SPÉCIALE
DÉCAPAGE REVÊTEMENT INDUSTRIEL
Peintures au plomb, amiantées, époxy, polyuréthanes...

DESCRIPTION
DECAP 150 TX est un décapant gélifié, prêt à l'emploi, à faible odeur et sans paraffine constitué d'un mélange de solvants organiques facilement biodégradables, d'eau avec des activateurs et un agent rhéologie.

PROPRIÉTÉS
Permet le décapage de tous types de peintures et vernis industriels spéciaux :
Peintures au plomb, amiantées, époxy, à séchage UV, polyuréthanes...
Permet une application verticale sans coulure
Temps ouvert important permettant l'élimination des résidus, même 24 heures après application du décapant.
Ne noircit pas le bois.

DECAP 150 TX est non inflammable, ne contient ni chlorure de méthylène(DCM), ni n-méthylpyrrolidone (NMP), ni soude caustique, ni phtalates, ni solvants naphta et autres produits dangereux pour l'environnement.

MODE D'EMPLOI
DECAP 150 TX s'utilise en couche épaisse à l'aide d'une brosse en matière végétale ou d'un matériel de projection type AIRLESS compatible.
Laisser agir 2 à 24 heures en fonction de la nature et l'épaisseur du revêtement.
Gratter à l'aide d'une spatule.
Renouveler l'opération si nécessaire.
En extérieur : rincer à l'aide d'un nettoyeur haute pression.
En intérieur : éliminer soigneusement les résidus puis rincer la surface à l'eau claire à l'éponge ou à la brosse.

RENDEMENT
1 à 2 litres au m² suivant la nature et l'épaisseur du revêtement à décaper.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES
Aspect : gel blanc
Densité : 1.05 + /- 0.05
PH : 3

PRÉCAUTION ET PROTECTION
Homogénéiser à l'aide d'un malaxeur avant mise en œuvre.
Ne pas appliquer sur support humide
Ne pas diluer ou mélanger avec un autre produit.
Appliquer à des températures comprises entre 5 et 30 °C.
Porter des gants, des lunettes et des vêtements de protection appropriés.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

HYGIENE ET SECURITÉ
Etiquetage EUROPÉEN
Produit réglementé : nocif et irritant.
Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT
5 et 20 LITRES.

STOCKAGE
Il est recommandé de stocker le DECAP 150 TX à l'abri du gel dans un endroit tempéré.

Les indications figurant sur la présente fiche technique sont le résultat d'essais menés avec le plus grand souci d'objectivité. Il ne peut cependant en découler de garantie implicite et formelle. Il est en outre indispensable de procéder à des essais préalables. Version n°1 du 23/01/18

DPE
Fabricant de produits pour le décapage, le nettoyage et la protection
Z.A. du Gifard 3 - BP 58 - 35410 DOMLOUP - Tél. 02 99 37 79 00 - Fax : 02 99 37 70 62 - accueil@dpe.fr - **www.dpe.fr**

DECAP 150TX

DÉCAPANT PEINTURE GÉLIFIÉ

FORMULE SPÉCIALE
DÉCAPAGE REVÊTEMENT INDUSTRIEL
Peintures au plomb, amiantées, époxy, polyuréthanes...

Conformément aux directives 67/548/CEE. 1999/45/CE et leurs adaptations.

NOTICE D'HYGIENE ET SÉCURITÉ

PROTECTION INDIVIDUELLE
Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN 374. Type de gants conseillés contre les projections accidentelles : ANSELL 37665. Type de gants conseillés en cas de contact prolongé : BUTOJECT 898. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de protection latérale conformes à la norme NF EN 166. Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors de travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.



MANIPULATION STOCKAGE
Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé, à l'abri du gel.
Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant la manipulation.

RISQUE
NOCIF par ingestion et inhalation.
IRRITANT pour les yeux et la peau.
Ce produit n'est pas considéré comme inflammable ou facilement inflammable (PT éclair > 61°C).
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

BIODÉGRADABILITÉ
Produit facilement biodégradable.

DÉCHETS ISSUS DU DÉCAPAGE
Déchets d'activité économique dangereux selon le code de l'environnement R 541-8 décret n°2011-828 du 11 juillet 2011.

PREMIER SOINS
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU : enlever immédiatement les vêtements contaminés puis laver abondamment avec de l'eau. S'il apparait une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un médecin.
EN CAS D'INGESTION : ne pas faire vomir et appeler un médecin lui montrer l'étiquette.
Numéro d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (C.A .P.) centre 15.

INCENDIE
Utiliser des extincteurs à poudre ABC ou BC
Utiliser de l'eau seulement pour refroidir les récipients exposés au feu.
Empêcher les eaux d'extinction de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

ÉPANDAGE
Eponger avec un matériau absorbant l'huile.
Ne pas déverser les résidus dans les cours d'eau.

DPE
Fabricant de produits pour le décapage, le nettoyage et la protection
Z.A. du Gifard 3 - BP 58 - 35410 DOMLOUP - Tél. 02 99 37 79 00 - Fax : 02 99 37 70 62 - accueil@dpe.fr - **www.dpe.fr**